

Séance publique du 1<sup>er</sup> février 2010

**L'apprentissage du grec et du latin dans l'Empire romain  
d'après un manuscrit  
de la Bibliothèque Universitaire de Montpellier**

par Michel GAYRAUD

Les conquêtes d'Alexandre puis les conquêtes romaines ont imposé le grec et le latin comme langues de l'Empire. Celui-ci est donc bilingue puisqu'il englobe deux sphères d'influence linguistique différentes. La ligne officiellement reconnue qui sépare le grec à l'est et le latin à l'ouest, part de l'embouchure du Drin (nord de l'Albanie) et se dirige d'ouest en est vers Skoplje (Scupi), puis remonte vers le nord en suivant à peu près la crête de séparation entre les bassins de la Morava et du Vardar, avant de parvenir au Danube. C'est là que passa, à partir de 86 ap. J.C., la frontière entre la Mésie Supérieure (Serbie) et la Mésie Inférieure (Bulgarie). Cette partition n'est pas aussi stricte qu'on l'affirme souvent. L'erreur est de considérer que ces deux zones ont été statiques et closes.

Dans un premier temps, sous la République conquérante, les Romains ont été fascinés par la culture grecque, et le grec devint la langue culturelle. A cette époque (II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.C.), être cultivé c'était savoir le grec. Cicéron parlait le grec, comme tout Romain cultivé ; il fit ses études de philosophie et de rhétorique à Rhodes ; il rédigea en grec une partie de sa correspondance. De leur côté, les Grecs nouvellement conquis refusaient d'apprendre le latin tout en le reconnaissant comme une langue non barbare. Le latin était donc à cette époque une langue administrative, le grec une langue culturelle. C'est une époque de bilinguisme à sens unique. Le sens de ces échanges s'est modifié aux époques ultérieures.

La situation a évolué à partir du début de l'Empire. Sous Auguste, on a cherché à maintenir l'équilibre entre les deux langues, le grec gardant la place d'honneur en tant que langue de culture. Mais Auguste ne voulait pas écrire en grec alors qu'il le parlait couramment. C'est que toute sa politique était fondée sur le retour aux mœurs anciennes, c'est-à-dire latines. Il multiplia cependant les gestes de bienveillance, participant aux mystères d'Eleusis et faisant traduire son testament politique, les *Res Gestae divi Augusti*.

Après Auguste les empereurs furent plus sourcilieux. Tibère interdit l'utilisation du grec dans les décrets et refusa le témoignage d'un centurion devant les tribunaux parce qu'il s'exprimait en grec. Claude accepta que les sénateurs parlent le grec en séance, mais refusa de donner la citoyenneté romaine à un homme qui ne connaissait pas le latin. L'ascension du latin en Orient commença donc de bonne heure, sous les dynasties des Flaviens et des Antonins. Certes l'école romaine inscrivait toujours la grammaire et la rhétorique grecque à son programme, mais l'hellénisme restait scolaire et technique, ou affecté comme on le voit dans les exemples de Quintilien et de Pline le Jeune. Quintilien connaît à fond la rhétorique grecque mais son hellénisme est surtout scolaire. Pline le Jeune au début du II<sup>e</sup> s. apprend le grec, a des amis qui parlent le grec, cite Homère, Thucydide et

Démosthène, mais il y a dans tout cela un peu d'affectation. Malgré les apparences il y a donc à partir du II<sup>e</sup> s. un recul du grec : sa connaissance est de moins en moins spontanée, et de plus en plus livresque et pédante. Ainsi le latin est-il toujours indispensable pour des raisons administratives dans la partie orientale, alors que le grec ne l'est plus pour les Occidentaux.

Ainsi se prépare la phase du III<sup>e</sup> s. où le latin devint nécessaire au point que l'empereur Dioclétien voulut imposer en 295 son usage à tout l'Empire.

Peu d'études ont été écrites sur les rapports qu'ont entretenus ces deux langues et sur leur évolution. Parmi les sources possibles figurent les manuels scolaires. L'un des plus connus et des plus utilisés sous l'Empire s'intitule *Hermeneumata Pseudodositheana*. Le mot *hermeneuma* en grec signifie interprétation, explication, et celui qui fait comprendre, le traducteur, est le *hermeneus*. Ce manuel, attribué aujourd'hui à un anonyme du III<sup>e</sup> siècle, a la particularité d'être le plus vieil abécédaire bilingue latin-grec en notre possession. Il comprend une partie dictionnaire ou glossaire et une partie de textes d'application, plus ou moins nombreux. Parmi la trentaine de manuscrits de cet ouvrage, deux sont conservés à la Bibliothèque Universitaire de Montpellier. Ils ont été publiés au XIX<sup>e</sup> siècle par deux philologues allemands, G.Goetz et G.Loewe, dans leur *Corpus Glossariorum Latinorum* en 1892. Le document qui nous intéresse se trouve dans le tome III. Plus récemment, ces textes ont été réédités à Amsterdam en 1965. La collection des manuscrits dispersés se trouve à Leiden, Munich, Einsiedeln, Bruxelles, Berne, Paris, le Vatican ; ils s'étendent sur une période qui va du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle pour l'essentiel. A Montpellier le manuscrit H 306 est daté du IX<sup>e</sup> siècle ; il est originaire de Laon ou de Saint-Gall. Le H 103 est une réplique exacte du précédent datée du XVI<sup>e</sup> siècle.

Reprenons tour à tour chacun de ces manuscrits. Le H 306, le plus ancien, serait la copie d'un manuscrit daté du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle en raison de la prononciation du grec. Il se présente sous une forme très composite puisqu'on y trouve quarante textes différents, par exemple les vers élégiaques de l'évêque Théodulf, une préface d'Alarin sur l'Ancien et le Nouveau Testament, le credo en grec et, ce qui nous intéresse ici, les listes de vocabulaire et des textes d'application relatifs à la vie quotidienne. Ce sont ces deux dernières parties qui constituent les *Hermeneumata*. Elles sont ici présentées en deux morceaux séparés par le credo en grec, sans doute pour une raison pratique à moins que cela ne soit simplement une erreur. Le moine anonyme a donc relié en un seul manuscrit des textes divers, et à cette occasion a coupé en deux les *Hermeneumata*. Quoiqu'il en soit l'écriture est une belle et très lisible carolingienne, ce qui date la confection de l'ouvrage du début du IX<sup>e</sup> siècle.

Le H 143 est un in-folio sur papier de 34 feuillets. Il présente le glossaire gréco-latin en deux colonnes. C'est la réplique exacte du H 306, mais la rédaction date du XVI<sup>e</sup> siècle. Les fautes de grec et le manque d'accentuation en font l'œuvre d'un copiste médiocre en grec, ou d'un copiste scrupuleux qui a recopié les défauts du H 306. On y a inséré une introduction tirée de l'ouvrage d'Hermonyme de Sparte qui fut le premier Grec à enseigner en France en 1472.

Ces deux manuscrits sont arrivés à Montpellier grâce à l'action de Clément Gabriel Prunelle (1777-1853). Lors du Consulat, celui-ci a pu sauvegarder de nombreux documents de la dispersion, de la perte ou du vol à la demande de Chaptal. Docteur en médecine de l'Université de Montpellier en 1803, bibliothécaire de la même Université de 1795 à 1807, il donna à sa ville les fruits de la collecte qu'il put

faire dans trois dépôts. Il prospecta en particulier les collections d'Auxerre et de l'Oratoire de Troyes, ainsi que la bibliothèque Bouhier vendue à l'abbaye de Clairvaux en 1791, puis transférée à Troyes en 1795. C'est dans ce dernier fonds que se trouvaient les *Hermeneumata*, d'où le nom de Fonds Bouhier. Famille de magistrats bourguignons, les Bouhier avaient constitué une riche bibliothèque grâce à leurs réseaux. Si les *Hermeneumata* s'y trouvaient au XVIII<sup>e</sup> s. en revanche on ne connaît pas bien leur provenance et leur date d'arrivée. L'origine la plus probable du H 306 est Saint-Germain d'Auxerre qui avait un atelier de copistes. Quant au H 143 du XVI<sup>e</sup> siècle, on ne sait pas si c'est une copie acquise par les Bouhier ou une copie effectuée par les Bouhier eux-mêmes.

Les *Hermeneumata* conservés à Montpellier contiennent donc un glossaire et divers textes d'application pratique sur la vie quotidienne.

Le glossaire alphabétique a été constitué le premier, puis est venu le glossaire thématique. Mais comme ces deux dictionnaires semblaient faire double emploi, l'ordre thématique n'est pas présent dans tous les manuscrits et inversement. A Montpellier le classement alphabétique est absent. Si nous additionnons les rubriques thématiques conservées dans tous les manuscrits, nous trouvons des noms de dieux (Venus, Diane, Junon, Latona, Jupiter, Vulcain, Saturne, Mercure), les signes célestes, les temples, les jours de fête, les spectacles, le pouvoir et les magistratures, l'armée, l'or et l'argent, les vêtements, les couleurs, les médicaments, les oiseaux, les arbres, au total près de 30 000 mots. Les rubriques sont écrites en colonnes comportant le mot grec avec son correspondant latin. On ne trouve pas d'enseignement de la grammaire normative. Le but est seulement utilitaire : apprendre à parler. Les glossaires thématiques sont conçus pour fournir rapidement une connaissance étendue de vocabulaire. Les *Hermeneumata* ne sont pas de ce point de vue une innovation. Il en existe d'autres, par exemple le Pseudo Cyrille et le Pseudo Philoxène. C'est un système pédagogique fort ancien. Dès l'époque de Sumer on apprenait le vocabulaire par thèmes comme dans les *Hermeneumata*. En Grèce, on a trouvé des ostraka comportant des listes de dieux, de lieux géographiques et des calendriers. Parmi ces derniers, deux d'entre eux donnent les équivalents des mois hébraïques et égyptiens. Mais les listes bilingues sont, en revanche, peu nombreuses, et les *Hermeneumata* sont de loin les plus complètes. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir un terme latin suivi de deux ou trois mots grecs, ou inversement, pour en préciser le sens, donner des synonymes et montrer les différentes notions d'un même terme. Leur originalité, de plus, est contenue dans les textes de vie quotidienne, car l'ouvrage ne transmet pas seulement des mots mais aussi un ensemble de valeurs : la société romaine est dépeinte selon ses besoins et sa représentation d'elle-même. On remarquera toutefois que le vocabulaire touchant à la mort et aux malheurs est occulté.

A la suite du dictionnaire, on trouve divers textes qui constituent autant d'exercices possibles. Leur nombre est variable dans chaque manuscrit. Au total il devait y en avoir une douzaine, mais certains ont pu être ajoutés au cours des siècles, en particulier dans le Haut Moyen-âge. Ce qui est constant ce sont les textes de la vie quotidienne qu'on trouve dans toutes les recensions et qui sont parfois les seuls écrits restants comme dans le H 306 et le H 143 de Montpellier. Ces textes sont classés dans l'ordre du déroulement d'une journée d'un élève et de son maître. On y trouve huit étapes : le lever, l'école, le travail et les relations publiques, le déjeuner, la préparation du travail du soir, le bain, le dîner et le coucher. Les propositions sont

brèves, réduites à leur plus simple expression : un sujet, un verbe et un complément. Les conjugaisons se bornent à répéter les formes d'un même verbe. Par exemple : *veni, venisti, veniebam, veniebas, venebat*. Ou bien : *servo, servas, servat, servamus, servatis, servant*. Les verbes sont généralement conjugués à la première et à la deuxième personne du singulier et du pluriel de l'indicatif présent, ainsi qu'à l'impératif. Les exercices permettent d'accroître le vocabulaire par des séries de synonymes (dans une même phrase : *manteau, tunique, toge*, ou bien : *matelas, oreillers, couverture*). Au §5 du manuscrit de Montpellier, le maître dit : "Puisque tu veux être orateur, plaideur, conteur, acteur, étudiant en droit, juriste, jurisconsulte, avocat, etc." Les exercices permettent également d'apprendre les pronoms personnels et les adjectifs possessifs. Ainsi "Je t'ordonne de me présenter ma tunique" peut devenir "Je vous ordonne de nous présenter nos tuniques", ou "Je leur ordonne de nous présenter leurs tuniques."

Voici quelques exemples de ces textes savoureux tirés du manuscrit de Montpellier qui malheureusement n'a pas conservé le travail à l'école, mais qui est riche en ce qui concerne le marché, les thermes et la nourriture :

§4 (Le maître va sortir pour rendre visite et parle à l'élève). "Donne-moi ma tunique sans manches : ceins-la moi. Donne-moi ma toge : couvre-moi. Donne-moi mon manteau à capuchon et mes bagues."

§13 (Le maître arrive chez le marchand d'habits, accompagné de l'élève. Il s'en suit un dialogue de marchandage). "Combien coûte cette écharpe ? Cent deniers. Combien coûte ce manteau à capuchon ? Deux cents deniers. C'est beaucoup, Je prends à cent deniers. Il ne peut coûter autant. Il coûte autant que les esclaves qui font le service de table. Que donnerai-je ? Ce que tu demanderas. Donne-lui cent vingt cinq deniers. Allons chez le marchand de tissu de lin et entends-toi avec lui. Donne-nous des manteaux et quatre toiles de lin. Combien pour le tout ? Trois cents deniers."

§16 (En fin d'après-midi le maître arrive aux thermes). "Déchausse-moi, serviteur. Prends mes vêtements. Donne-moi de l'huile. Enduis-moi. Allons à l'intérieur. Tu as déjà sué ? (demande le serviteur). J'ai sué. Donne-moi du salpêtre. Frotte-moi. La baignoire est à bonne température. Sortons dehors dans la piscine. Nous avons une eau bien froide. Donne-moi un strigile. Frotte-moi avec celui-ci. Donne la serviette. Essuie-moi. Que quelqu'un me chausse. Donne-moi les galoches. Vets-moi. Mets les vêtements de dessous. Donne-moi un linge pour le visage."

§17 (Sortant des thermes, le maître invite des amis ou des pique-assiettes à prendre un repas –cena- chez lui. Mais déjà il y avait eu au §12 une préparation de la salle du banquet en vue du retour, préparation que voici : "Venez ici, secouez les matelas, posez l'oreiller, couvrez d'un drap et d'une couverture, passez le balai ; aspergez d'eau, préparez la salle à manger ; apportez les coupes et l'argenterie. Toi, esclave, apporte une carafe et remplis-la d'eau. Coupe le bois, nettoie la table et pose-la au centre. Je présenterai le vin. Lavez les coupes." (Quand arrive le repas, le maître s'adresse aux invités et aux serviteurs.) §17 : "Joignez-vous à nous. Etendez-vous à table. Donne-nous d'abord les bettes et les courges. Envoie la sauce. Donne les racines et un couteau. Pose l'oxygarum, les laitues et les concombres. Apporte les pieds de cochon cuit, les tripes et la vulve de truie. Donnez du plus pur froment. Amène l'huile avec le sel. Ecaille les sardines et mets-les sur la table. Donnez la moutarde en grains, les collets de porc et les jambonneaux."

§18 (Arrivent les plats principaux) “Le poisson est rôti. Coupez le cerf, le sanglier, le poulet et le lièvre. Préparez les petits choux. Tranchez la viande amollie par l’eau. Servez la viande rôtie. Donnez nous à boire. Nous buvons tous. Apportez faisans et tourterelles, puis tétines de truie et l’altec. Versez. Nous mangeons, c’est très bien préparé. Donne le porc rôti. Il est très chaud. Découpez-le. Apporte le miel dans un bol. Apporte une oie engraisnée et du vin aromatisé et salé. Donne de l’eau pour les mains. Apportez si vous en avez du colostrum avec du miel et des gâteaux des Gelons. Partagez-les. Qu’on emporte les parts.”

§20 (C’est enfin la scène d’un souper –vesperna-, collation légère avant d’aller dormir pour ne pas se rendre malade pour la nuit. Elle est prise en petit comité familial) “Il est déjà tard, rentrons à la maison. Où est la maîtresse de maison ? Je suis là (dit-elle). Nous avons quelque chose à dîner ? Nous avons tout. Mets la table. Donnez le pain. Coupez le fromage. Donne les fruits. Voulez-vous quelques bonnes olives ? Donne les hachis et le petit plat de fromage. Coupez les tétines de truie. Porte les gâteaux et donne du vin pur. Donne une serviette pour les mains et des couronnes. Quelle heure de la nuit est-ce ? Déjà la troisième heure. Pose un bassin et un pot de chambre. Appelle à moi un serviteur à mon chevet. Ou mieux encore une des femmes. Eteins la lampe. Je veux dormir jusqu’à ce que le matin m’éveille.”

A ces textes de vie quotidienne s’ajoutent éventuellement, et selon les cas, des textes plus scolaires qui ont pour but d’enseigner le droit, la littérature, l’histoire et la mythologie.

Le traité *De manumissionibus*, texte de droit romain sur les affranchissements. Le fragment juridique latin et sa traduction grecque ne nous sont parvenus ni l’un ni l’autre dans leur forme originale, mais ils ont été transformés par une série de traductions et de retraductions serviles et inintelligentes d’écoliers, dont le dernier résultat est arrivé en deux versions par deux manuscrits, l’un de Leyde (X<sup>e</sup> siècle), l’autre de Paris (IX<sup>e</sup> siècle). Ce type de document ne peut être utilisé que dans la phase finale des études, chez le rhéteur, pour s’exercer au style des controverses et apprendre le droit romain, la procédure et l’ordre des prises de parole.

Les *Sentences d’Hadrien*. Ce sont des scènes où l’empereur s’adresse à des hommes et leur octroie des bienfaits. Selon la forme classique de l’exercice, appelé chrie, les Sentences commencent par la formule “Hadrianus dixit”. L’élève doit alors reformuler le texte en introduisant le style indirect. La formule “Hadrien a dit” devient “Hadrien a dit que”, puis la maxime est développée en quelques phrases. L’élève va donc améliorer sa maîtrise des déclinaisons et conjugaisons. C’est un type d’exercice couramment pratiqué chez le rhéteur. Ce document doit être replacé dans la politique générale de l’empereur Hadrien (117-138) qui a facilité l’accès à la citoyenneté et qui est intervenu dans de multiples affaires publiques ou privées concernant les cités ou les individus : urbanisme, équipements hydrauliques ou portuaires, impôts locaux, contentieux électoraux. Les Sentences d’Hadrien donnent une idée des requêtes qui sollicitaient l’empereur à l’infini. On raconte qu’un jour, dans la rue, une femme l’interpella pour lui présenter une demande. Hadrien lui répondit : “Je suis pressé”, et il hâta le pas. La femme lui répliqua : “Alors ce n’est pas la peine d’être empereur”. Cette remarque frappa Hadrien qui revint sur ses pas et écouta la femme. Les affaires privées qu’on lui présentait concernaient par exemple les tutelles, les affranchissements, le service militaire, la négligence des

parents par leurs enfants ou l'ingratitude des enfants pour leur mère. Ce sont les nombreux voyages d'Hadrien qui n'ont cessé d'accroître la masse des affaires à trancher.

Les *Fables* d'Esopé. Sur un sujet de fable donné, on accoutumait les élèves soit à le développer, soit à le condenser dans un récit très court et à en tirer la morale. Ainsi une fable connue devenait l'objet de remaniements divers. Par exemple la fable 293 d'Esopé (éd. E. Chambry) intitulée "L'enfant qui chasse aux sauterelles et le scorpion". En voici l'original : "Un enfant faisait la chasse aux sauterelles devant le rempart. Après en avoir pris un certain nombre, il vit un scorpion ; il le prit pour une sauterelle et, creusant la main, il allait l'y déposer, quand le scorpion, dressant son dard, lui dit : "Plût aux dieux que tu l'eusses fait ! Du même coup tu aurais perdu les sauterelles que tu as prises ! Cette fable nous enseigne qu'il ne faut pas se comporter de même envers les bons et envers les méchants". Dans la version latine des *Hermeneumata*, cela devient (*Corpus Glossariorum Latinorum, III, p.44*) : "Un enfant dans la forêt cherchant des sauterelles s'arrêta dans un endroit où se tenait un scorpion. Il le prit pour une sauterelle. Le scorpion lui dit : "Malheur à toi, ne me touche pas ou tu seras perdu ! Cette fable veut dire qu'il ne faut rien désirer qui soit dangereux". On voit que la scène est moins alerte. Le scorpion donne de judicieux conseils. La morale du fabuliste grec du VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. fournit une leçon de prudence (on ne se conduit pas de la même manière avec les bons et avec les méchants). Celle que doit retenir le latiniste en herbe, selon les principes stoïciens à la mode à Rome, établit que les désirs peuvent être dangereux.

La *Généalogie* d'Hygin. C'est une œuvre mythologique du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> s. dont le commentaire permet aux élèves d'apprendre les mythes les plus connus et de briller par le style. Le résumé de la *Guerre de Troie* qui se trouve dans certains manuscrits relève du même objectif. Ce résumé qui commence par le rapt d'Hélène et qui se termine avec la mort de Patrocle est sans doute un modèle à imiter pour produire des "narrations", c'est-à-dire des rédactions ou dissertations.

On voit donc que la présence de tous ces textes n'est pas superflue. Ce sont des exercices de niveaux différents qui commencent à l'école primaire (apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la mémoire), mais qui concernent surtout l'école du grammairien, de 11 à 16 ans, pour l'accumulation du vocabulaire, les déclinaisons et conjugaisons, et qui s'étendent à l'école du rhéteur, de 17 à 19 ans, pour l'apprentissage du style et du discours, voire même aux écoles de droit, après 19 ans. Mais en fin de compte les exercices sont ceux qui sont pratiqués aussi bien par les écoles grecques que latines, ce qui veut dire qu'on n'a pas inventé une méthode nouvelle pour apprendre une langue étrangère. Que l'on soit Grec ou Latin, on pouvait utiliser ce manuel puisqu'on y trouvait des exercices connus par les deux nations. Ceci conduit donc à poser la question de l'utilité des *Hermeneumata* : à qui étaient-ils destinés ?

On ne peut esquisser une réponse qu'après avoir fixé la date du document. Le titre complet du manuel *Hermeneumata Pseudodositheana* vient de ce qu'on l'a d'abord attribué à un certain Dosithée, parce que l'un des manuscrits contient aussi l'*Ars Dosithei Magistri*, suivi également de glossaires et de textes, et parce que deux autres manuscrits portent la mention *Incipit grammatica Dosithei*. Cette attribution est maintenant abandonnée, d'où le qualificatif de *Pseudodositheana*. Toutes ces indications de Dosithée viennent d'une même famille de manuscrits et sont absentes

des autres. Par ailleurs, et surtout, Dosithée a vécu au IV<sup>e</sup> s. alors que les *Hermeneumata* datent du début du III<sup>e</sup> siècle. On a donc voulu sans doute lier dans un but scolaire les *Hermeneumata* et l'œuvre de Dosithée.

Si l'on exclue l'hypothèse, émise au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une grammaire de Cicéron lui-même, considéré comme le défenseur de la langue latine, il faut bien reconnaître que l'auteur est un anonyme.

Mais on sait le dater. On accepte généralement la date de 207 ap. J.C. fournie par les *Hermeneumata* de Leiden. Dans la Généalogie d'Hygin l'anonyme dit en effet qu'il a lu ce texte le 3 des ides de septembre sous le consulat d'Aper et de Maximus, soit le 11 septembre 207. Cette indication chronologique n'est sans doute pas à prendre à la lettre. Elle relève peut-être d'un simple apprentissage du calendrier romain. Et de toute façon elle ne peut être qu'une date post quem. D'ordinaire on élargit la totalité du corpus au début du III<sup>e</sup> siècle. Une certitude est que l'ouvrage est antérieur à 395 quand l'empereur Théodose imposa le christianisme comme religion d'Etat, car il n'y a aucune trace de christianisation dans le texte. Au contraire les cultes païens sont des éléments banals de la vie. Dans la recension de Montpellier, on trouve deux textes à la gloire de Jupiter et de Venus. Au §6 "J'ai écrit une louange (dit l'élève). De qui (demande le maître) ? De Jupiter Capitolin. Lis-la moi. Tu as très bien déclamé. Porte une couronne de laurier". Au §9 : "Salut maître, salut maîtresse. Salut roi, salut reine Venus, mère des Amours et fille de la mer". De façon générale, les noms des dieux gréco-romains et de leurs fêtes sont pléthore.

Dans la fourchette 207-395, on peut affiner la datation en observant les titres des magistrats, fonctionnaires et soldats. Par exemple, on utilise le titre honorifique *egregius* qui n'apparaît que sous Marc-Aurèle pour désigner les chevaliers et qui disparaît en 326, ainsi que le titre *clarissimus* qui est depuis longtemps celui des sénateurs. On a donc la preuve qu'à l'époque de la rédaction des *Hermeneumata* les chevaliers et les sénateurs sont encore distingués, et qu'elle est donc antérieure à 326. On trouve aussi deux charges typiques du III<sup>e</sup> siècle, le *dux* et le *praeses*, qui différenciaient le chef militaire et le gouverneur civil d'une province. Cette séparation a été généralisée par les réformes de Gallien (253-268). Dans les Sentences d'Hadrien, on décrit une scène au forum où le narrateur reçoit une lettre des empereurs. La constitution du texte se restreint donc aux périodes où il y a eu des corégences, soit entre le début du III<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> : Septime-Sévère et Caracalla (198-209), Septime-Sévère et son fils Geta (209-211), Caracalla et Geta (211-212), Dèce et ses fils (251), puis les années de la Tétrarchie avec Dioclétien et ses collègues (293-305). On est donc au total conduit à dater l'ouvrage de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes donc maintenant plus à même de reprendre la question de l'utilité de ce manuel. Deux problèmes se posent : a-t-il été écrit pour des Grecs ou pour des Latins ? S'adresse-t-il à des enfants ou à des adultes ?

Des Grecs ou des Latins, et nulle autre population, car on peut écarter l'hypothèse, récemment soutenue, d'un manuel destiné à des Gaulois pour leur apprendre le grec. Elle se fonde sur quelques données de vocabulaire, telle que la liste des vêtements chauds et celle de spécialités culinaires, comme la bière et la charcuterie, qui sont typiquement gauloises. Mais cela suffit-il pour dire que le texte était destiné aux Gaulois ? Certes cette hypothèse expliquerait pourquoi le poète bordelais Ausone

a démarqué, dans son recueil des Ephémérides, trois textes des *Hermeneumata* : le lever de l'enfant, la sortie publique et le repas. En fait, cette coïncidence n'implique rien sur l'origine d'un document qui s'est largement diffusé.

Que l'ouvrage soit destiné à des Grecs ou à des Latins, n'est pas un problème secondaire. S'il vise les Grecs, on peut y voir un témoin de la romanisation de la partie orientale de l'Empire. Si ce sont des Latins qui sont appelés à utiliser le manuel, on retrouve le problème classique du bilinguisme chez les Romains, mais de toute façon il faudrait en ce cas évaluer aussi son impact en Grèce. Bien entendu, il n'est pas interdit de penser que Latins et Grecs pouvaient utiliser, chacun de leur côté, le manuel comme le préambule du manuscrit de Montpellier, inspiré de Julius Pollux, maître de l'empereur Commode, l'explique très bien : "Puisque je vois beaucoup d'hommes qui désirent discuter en langue grecque comme en langue latine, et qui ne le peuvent pas facilement à cause de la difficulté et de la multitude des mots, je ne me suis pas abstenu de faire cet ouvrage, de sorte que j'y ai consigné par écrit tout le vocabulaire en trois livres explicatifs. Je commence de l'alpha à l'oméga. Bonne chance ! Que les dieux vous soient propices !"

La date, de ce point de vue, est fondamentale. Si l'ouvrage est bien du III<sup>e</sup> siècle, il a vu le jour dans une période de crise (invasions, peste, insurrections) qui est aussi une période de réformes, un âge d'or des juristes d'origine grecque, comme Ulpien ou Papinien. Papinien, était Syrien de naissance et peut-être parent de l'impératrice Julia Domna. Ami intime du souverain, il l'accompagna dans ses campagnes militaires en Bretagne, mais fut mis à mort par Caracalla en 211. Il eut une carrière prestigieuse, devenant le secrétaire aux libelles, chargé de répondre aux pétitions envoyées à l'empereur, puis après 203 préfet du prétoire. Grand juriste aux avis décisifs, ses deux ouvrages les "Questions" et les "Réponses" furent une source essentielle, plus tard, des Codes de Théodose et de Justinien. Ulpien est originaire de Tyr ; il fut préfet de l'annone en 222, préfet du prétoire de Sévère Alexandre et appelé dans un rescrit impérial jurisconsulte et ami de l'empereur et honoré dans un autre de l'appellation affectueuse "mon père". Plus généralement c'est l'époque où les Orientaux entrent en nombre dans les carrières administratives à des postes réservés à des chevaliers et des sénateurs, ce qui nécessite la connaissance du latin pour gravir les degrés du cursus : le latin est un moyen de promotion sociale. On retrouve ici le renouvellement incessant de l'ordre sénatorial. Ce fut d'abord par l'introduction de provinciaux : moins de 20% à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. plus de 50% à la fin du II<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire plus nombreux que les Italiens. Mais ce fut aussi un renouvellement par l'entrée croissante d'Orientaux, venant surtout des parties les plus riches comme l'Asie mineure et la Syrie, bien plus que de la Grèce proprement dite. A la fin du II<sup>e</sup> siècle les Orientaux représentaient 45% des provinciaux, soit presque autant que tous les sénateurs.

Il est certain que l'édit de Caracalla en 212 qui a accordé la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire, a joué un rôle essentiel. Des Grecs peuvent désormais accéder à la haute administration et aux commandements militaires s'ils connaissent le latin, ainsi qu'aux métiers d'avocat puisque la clientèle veut être jugée, partout dans l'Empire, selon le droit romain et non la coutume locale, et qu'on préfère dorénavant rédiger son testament en latin.

Du coup, pour répondre à ce besoin, les études juridiques en latin se développent dans les grands centres orientaux comme Beyrouth dont l'école existe déjà au début du III<sup>e</sup> siècle, si ce n'est même au II<sup>e</sup> quand la ville devint un dépôt

de lois. Ces écoles développent leurs cours en latin pour répondre à la demande des débouchés, ce qui ne va pas sans mal car les élèves se sentent obligés d'apprendre le latin, comme Grégoire le Thaumaturge, né vers 210, qui doit faire du latin pour étudier le droit, mais qui confie à Origène : "Pour moi, c'est un fardeau". Plus tard au IV<sup>e</sup> siècle, le rhéteur Libanius qui enseigne à Antioche pousse un cri d'alarme. Inquiet pour l'avenir de la rhétorique grecque, il rend le droit romain et la langue latine responsables de la décadence de son école. D'autres villes ont aussi créé des centres de formation secondaire au latin, Gaza, Césarée de Palestine, Alexandrie. On comprend donc pourquoi les papyrus en latin se font de plus en plus nombreux : Cicéron, Salluste, Virgile, Tite-Live, Lucain, Juvénal. Comme le nombre des Romains installés en Egypte reste faible (quelques fonctionnaires et officiers), il faut bien penser que ce sont des lettrés égyptiens qui lisent les auteurs latins.

Le maximum de la poussée du latin date du règne de Dioclétien qui veut imposer, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, le latin à tout l'Empire. Cette tentative était vouée à l'échec au moment où celui-ci manifestait des signes de division. La fondation de Constantinople devait ruiner tous ces efforts. Les sentences judiciaires peuvent être rendues en grec à partir de 397, le nombre des professeurs de latin à Constantinople est diminué en 425, les testaments en grec sont valides en 439.

Si nous revenons à l'époque où il a fallu apprendre le latin en Orient, on se demandera donc de quels moyens disposaient ces hommes pour apprendre cette langue qui n'était pas au programme des écoles élémentaires grecques mais qui était si nécessaire pour faire carrière. La réponse ne peut-être donnée que par les manuels, instrument pratique qu'on peut transporter et auquel on peut se référer. C'est pourquoi le glossaire des *Hermeneumata* est plus souvent classé dans l'ordre alphabétique grec, ce qui implique que le sens normal et originel de la lecture allait du grec au latin. On n'aurait pas donné cet ordre au Moyen-âge alors que peu d'hommes connaissaient le grec. Le cas le plus frappant est celui du *De manumissionibus*, texte évidemment écrit en latin : pourquoi aurait-il dû être appris en grec par des hommes de langue latine ? Si les textes de droit sont traduits en grec, c'est pour mettre les élèves de langue maternelle grecque en condition d'aborder la technique juridique latine.

Les arguments en faveur d'un manuel pour les Grecs qui veulent apprendre le latin sont nombreux :

- Le vocabulaire concernant les classes sociales est typiquement romain, par exemple tout ce qui touche à la clientèle. S'il fallait en ce domaine une explication c'était bien pour un Grec, car un Romain n'avait que faire de la traduction en grec d'une pratique qu'il connaissait bien.

- Le calendrier. Chaque cité grecque avait son propre calendrier et ses fêtes. Les Romains en revanche avaient un calendrier officiel et unique avec des jours repères, comme les nones et les ides, et des noms de mois. Un Romain n'a pas besoin d'apprendre le calendrier du pays où il s'installe. En revanche le Grec qui entre dans l'administration de l'Empire doit connaître le calendrier romain. C'est pourquoi les listes de mois données par les *Hermeneumata* se réfèrent toutes au calendrier romain.

- Enfin on peut observer que dans les listes de vocabulaire des fêtes, ce sont les fêtes romaines qui sont largement représentées. Les seules fêtes grecques citées sont les Olympiques et quelques jeux célèbres. On a donc eu la volonté de transcrire les seules fêtes romaines en grec, et non de faire coïncider les fêtes grecques avec les fêtes latines. C'est pourquoi on trouve la traduction amusante de la *depositio*

*barbae en barbatoria*. Les Ludi Florali, typiquement romains, sont cités alors que la fête grecque des Aphrodisies n'est pas mentionnée bien qu'elle ait eu un grand succès à Rome. Même chose pour les magistratures : on cherche à transposer leurs noms en grec, en respectant la hiérarchie. Ce sont bien entendu les Grecs qui ont besoin de comprendre le système.

Ainsi, si l'ouvrage a d'abord été composé pour des Grecs, il était alors destiné à des élèves d'un âge avancé puisque le latin ne figurait au programme d'aucune école de grammairien ou de rhéteur grec. Le manuel concerne donc des adolescents ou de jeunes adultes qui ont besoin d'un matériel pédagogique pour apprendre le maximum en peu de temps. Il n'en serait pas de même, inversement, pour de jeunes Romains voulant apprendre le grec. En effet, ils apprennent cette langue dès leur enfance auprès des esclaves grecs et orientaux qui vivent dans leurs maisons, en particulier les nourrices et les pédagogues, chargés de conduire les enfants à l'école. Plus tard, ces jeunes Romains allaient chez le grammairien qui donnait des leçons de littératures grecque et romaine, puis chez le rhéteur qui enseignait la rhétorique dans les deux langues. L'enseignement du grec à Rome est connu surtout par le rhéteur Quintilien qui, dans son *Institution Oratoire* dit que " c'est par le grec que l'enfant romain doit commencer ... L'étude du latin doit venir peu après et aller bientôt de pair avec celle du grec. Ainsi quand nous aurons apporté aux deux langues un soin égal, aucune des deux ne gênera l'autre". Les deux langues étaient donc assimilées en parallèle pour parvenir à un bilinguisme, peut-être médiocre dans l'enfance, mais de plus en plus parfait grâce à l'enseignement secondaire et supérieur, à tout le moins dans les classes favorisées.

Les *Hermeneumata* sont donc un ensemble de textes et de glossaires composé vers 230 par un anonyme pour un usage scolaire. Des copies ont été faites à l'époque carolingienne dans des monastères importants du nord et de l'est de la France. Puis la production s'est arrêtée jusqu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, lorsqu'on s'est intéressé à des auteurs comme Aristote. Mais on n'avait que faire des Fables ou des textes juridiques qui ont été souvent oubliés, alors qu'on a recopié les glossaires et les exercices pratiques sur la vie courante. En même temps, les manuscrits de cette époque changèrent de sens : on opta pour le classement alphabétique latin. Plus tard encore, à la Renaissance, lorsque les humanistes cherchèrent à apprendre le grec, le latin et même l'hébreu, on copia les *Hermeneumata* pour l'apprentissage des deux langues, mais aussi sans but pédagogique, simplement pour les conserver.

Un fait est étonnant : tous les manuscrits connus se trouvent dans la partie occidentale de l'Empire. Comment un texte destiné à des Grecs s'est-il retrouvé dans cette seule zone ? La raison en est sans doute qu'avec la séparation de l'Empire d'Occident et de l'Empire d'Orient le latin a perdu son monopole administratif en Orient. Les Grecs se sont alors détournés du latin qui devint une langue morte dans l'Empire byzantin. Avec la chute de l'Empire d'Occident, l'Empire d'Orient s'est refermé sur lui-même et a abandonné le latin. La survie des *Hermeneumata* a donc dépendu de la seule partie occidentale qui s'en est servi pour maintenir le latin, voire un peu de grec. C'est la Renaissance carolingienne puis les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui ont permis aux *Hermeneumata* de survivre.